

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 9 Juin

DES ACTES !

Les divers incidents qui ont accompagné la manifestation du 1^{er} mai sont encore présents à la mémoire de tout le monde. On se rappelle également que quelques députés socialistes interpellèrent le gouvernement sur les déplorables événements de Fourmies et que la Chambre termina ce débat en votant un ordre du jour affirmant la volonté de faire « aboutir pacifiquement les réformes sociales ».

Voilà qui était bien. On ne pouvait évidemment qu'approuver ce désir, mais à toutes ces promesses on préférerait des actes sérieux, réellement inspirés par le souci d'améliorer le sort des travailleurs.

Tout le monde parle de la nécessité de chercher une solution à la question sociale, mais lorsqu'il s'agit de sortir du domaine de la théorie pour entrer dans celui de la pratique on ne trouve plus personne. Toutes les bouches se ferment, on ne sait plus que dire.

Et pourtant, tous les partis sans exception reconnaissent que la situation devient de plus en plus grave, que la misère va chaque jour augmentant le nombre des mécontents. Que disons-nous ? les partisans des anciens régimes en sont arrivés à se poser en défenseurs de ses intérêts.

Sont-ils sincères ? Il est permis d'en douter, disent les radicaux ; il est plus probable qu'ils ne prennent cette attitude que pour se faire de la réclame et chercher à gagner les bonnes grâces des masses populaires. — Nous préférons croire à leur parfaite sincérité.

Les choses en sont arrivées à ce point que Léon XIII lui-même fait du socialisme à sa manière et qu'il se croit obligé d'exposer dans une encyclique la fameuse théorie du socialisme chrétien.

Mais si tout le monde admet la solution

du problème social comme une inéluctable nécessité, personne, nous le répétons, n'ose exposer un programme de réformes, personne n'a le courage de dire aux travailleurs : « Voilà ce qu'il faut faire, voilà ce que nous devons faire ».

On a beaucoup parlé de la réglementation du travail, on a fatigué les échos de la question du travail de huit heures. Mais c'est perdre son temps que d'agiter de pareilles questions. Réglementer les heures de travail, ce n'est pas résoudre la question sociale ; ce n'est même pas défendre d'une manière efficace les intérêts des ouvriers.

Et puis cette réglementation est bien certainement une atteinte portée à la liberté du travail.

Aussi nous ne comprenons pas que les meneurs qui se posent en défenseurs de la classe laborieuse s'attardent à soulever des débats de cette nature. Ce n'est pas en entrant dans cette voie qu'ils réussiront à intéresser les gouvernements au sort des travailleurs et qu'ils amélioreront leur situation.

Il faut donner à ceux qui souffrent autre chose que des paroles et des promesses qui ne se réalisent jamais.

Le grand souci des gouvernants doit être de mettre les travailleurs à l'abri du besoin lorsque la vieillesse est venue et qu'il leur est impossible de gagner par le labeur leur pain de chaque jour.

L'Etat qui donne des pensions à ses vieux serviteurs ne pourrait-il donc pas trouver le moyen d'assurer aussi une modeste retraite aux vieux ouvriers ?

Est-ce impossible ? nous répondons hardiment, non.

On dépense tant d'argent à des choses inutiles, on en gaspille tant que l'on pourrait fort bien, en sachant économiser et supprimer les sinécures, assurer un morceau de pain aux travailleurs pour leur vieillesse.

Nous devons cependant rendre au gouvernement de la République cette justice, qu'il a compris la nécessité d'entrer dans cet-

te voie et de venir en aide aux travailleurs. C'est ainsi qu'il vient de saisir la Chambre d'un projet visant la création d'une caisse de retraite pour les ouvriers.

Sans doute, ce n'est pas là résoudre la question sociale, ce n'est même pas faire un premier pas dans la voie préconisée par les socialistes et qui, suivant eux, doit aboutir à l'universel bonheur ; mais c'est du moins un effort vers un but louable, puisque ce projet a pour objet de permettre aux ouvriers de pouvoir, à force d'épargne et d'économies, s'assurer pour leurs vieux jours de modestes ressources qui les mettent à l'abri du besoin.

Ce projet trouvera certainement des adversaires ou plutôt des mécontents qui le critiqueront comme étant insuffisant. Néanmoins, nous espérons que les Chambres l'approuveront parce qu'il est une preuve manifeste que la République a souci d'améliorer le sort des travailleurs.

Il ne suffit pas de faire des déclarations philanthropiques à la tribune et dans les journaux.

Ce qu'il faut, ce sont des actes.

INFORMATIONS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 Juin

M. Constans, ministre de l'intérieur, dépose le projet établissant une caisse de retraites pour les ouvriers et demande la déclaration d'urgence.

M. Déroulède dit qu'il ne peut y avoir d'hésitation à voter l'urgence, mais il ne faut pas que le dépôt de lois sociales soit une comédie.

Le ministre de l'intérieur doit s'engager à défendre cette loi devant le Sénat et à poser, s'il le faut, devant la Chambre Haute, la question de cabinet ; sinon on pourrait taxer justement de charlatanisme des projets de ce genre.

Une voix au centre. — Ce n'est pas aux valets de Boulanger à prononcer le mot de charlatanisme.

M. Déroulède. — Je n'ai pas à répondre à l'injure d'un valet de Constans et d'un membre de la majorité infâme.

qui, en quelques mots, apprit aux assistants que Mlle Catherine était à présent la directrice du personnel de l'hôtel et que tout le monde avait le devoir de lui obéir. C'était, ajouta-t-il pour finir, la récompense due à son dévouement et à ses longs services.

Cette communication fut accueillie avec assez peu de joie. La Prussienne étant cordialement détestée à cause de ses façons dures et désagréables autant que pour son origine tudesque. Elle prêta une très légère attention au murmure hostile qui s'éleva à son adresse, se promettant de remplacer peu à peu les domestiques français par des allemands.

Mme Herz, très fatiguée, se contenta d'approuver de la tête les paroles de son fils ; puis, pour donner à Catherine un témoignage public de ses bons sentiments personnels, elle l'attira vers elle du regard, lui prit doucement la main et la lui serra affectueusement.

Rosa assista, digne et muette, à cette espèce d'apothéose de sa rivale. Depuis longtemps déjà elle s'y attendait ; retenue auprès de sa tante, malade ; elle n'avait même pas essayé de s'opposer à l'accroissement de l'influence de la Prussienne. Son âme droite et généreuse était d'ailleurs fermée à tous les sentiments bas et inavouables ; elle était trop fière pour consentir à se laisser étreindre par une jalousie vile. Elle souffrait pourtant cruellement la malheureuse enfant, reléguée dans son rôle de parente pauvre, accueillie avec bonté dans un foyer hospitalier, mais qui n'était pas le sien.

Les dernières paroles que son père avait prononcées avant de mourir en la pressant sur son

Cris divers. — La censure ! l'exclusion !

M. le président rappelle l'orateur à l'ordre. M. Déroulède proteste qu'il ne fait que répondre à une injure et qu'il a été insulté le premier.

Au milieu d'un tumulte indescriptible, le président met aux voix la censure avec exclusion temporaire.

Une épreuve à main levée et une épreuve par assis et levé sont reconnues douteuses. Une demande de scrutin est également reconnue douteuse, après une troisième épreuve, et le président pour en finir déclare que l'incident est clos.

L'urgence du projet ministériel est déclarée.

LES CONSEILS DE PRÉFECTURE

Dans le projet sur les conseils de préfecture déposé à la Chambre par le ministre de l'intérieur, le ministre enlève la présidence du conseil de préfecture au préfet, pour la donner à un président spécial. Les conseils de préfecture sont divisés en trois classes, avec des traitements s'élevant suivant les classes pour les présidents et les conseillers. Des conditions spéciales de compétence et d'âge sont imposées pour le recrutement des conseils de préfecture, de manière à fortifier cette juridiction administrative et en faire une véritable carrière pour les fonctionnaires qui y entrent.

LE TZAR A PARIS

On lit dans le *Siècle* :

Le bruit s'est répandu que le tzar songerait très sérieusement à un voyage à Paris. Renseignements pris, la nouvelle se rattache au projet de voyage que l'empereur Alexandre doit faire cet été à Londres, et qui pourrait lui fournir l'occasion de passer par Paris, où le souverain déposerait sa carte de visite à la France.

L'ATTENTAT CONTRE LE TZAREWITCH

La légation japonaise de Berlin a reçu un télégramme annonçant que Tsudo-Zenzo, qui a tenté d'assassiner le tzarewitch, a comparu devant la cour suprême de Tokio.

Il a été reconnu coupable et condamné aux travaux forcés à perpétuité.

L'ANGLETERRE ET LA TRIPLE ALLIANCE

Une note officieuse, publiée par les journaux italiens, dit que les communications sur les rapports italo-anglais, qui auraient été faites à M. Millevoje par le prince Napoléon, si tant est qu'elles aient été exactement entendues, ne représenteraient que des suppositions gratuites et personnelles du feu prince auquel elles sont attribuées.

cœur lui revenaient sans cesse à la mémoire.

— Sans feu ni lieu ! se répétait-elle à chaque instant avec douleur. — hélas ! C'est trop vrai ! je suis bien sans feu ni lieu ! je ne possède rien au monde et je paye le pain qu'on me donne d'humiliations bien dures ! Oh ! si ma tante n'était pas si malade, si son état ne réclamait pas mes soins auxquels elle est accoutumée, je partirais !... je m'en irais loin, bien loin de cette maison où j'éprouve tant d'amertumes !... Mais où irais-je ?...

L'orpheline renfermait cependant du mieux qu'elle pouvait au fond de son cœur le chagrin qui la dévorait ; elle trouvait la force de montrer un visage sinon gai, du moins tranquille à Mme Herz qui allait chaque jour en déclinant s'en plus.

A l'égard de Michel, elle fut morte plutôt que de lui laisser deviner combien elle était profondément atteinte par la désillusion qu'il lui avait si légèrement infligée ! Elle envisageait l'avenir avec effroi !... Que deviendrait-elle quand sa tante ne serait plus là ?... Où puiserait-elle assez de courage entre son cousin et Catherine qui, elle en avait le pressentiment, finirait par triompher d'elle ?... Elle se voyait alors forcée de quitter la maison pour courir au-devant des déboires inconnus, de misères ignorées, des périls d'autant plus grands que, dans son innocence parfaite, elle ne savait rien de la vie !

A. SIRVEN ET A. SIÉGEL.

(4 Suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 18

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

PREMIÈRE PARTIE

EN ALSACE

X

CATHERINE MONTE EN GRADE

— Peut-être avez-vous raison, mais il ne faut pas trop vous y fier... elle est si drôle si bizarre... et puis, il y a telle jouissance pour enlever l'amoureux d'une autre !...

— Vous me dites cela avec un tel accent de conviction que je suis obligé de vous croire, mademoiselle Catherine, et de votre côté, en supposant que M. Michel soit l'amoureux de Mlle Rosa, avouez que vous ne serez pas fâchée non plus de le lui prendre ?

— Vous avez été trop franc avec moi pour que je veuille rien vous dissimuler.

— Oui, vous avez deviné mon secret ; je ne sais pas jusqu'à quel point vous aimez cette Alsacienne, mais votre amour n'est rien auprès de celui que j'éprouve pour Michel !... cet amour, jusqu'ici je l'ai caché à tout le monde... et si on l'a deviné, nul n'a osé m'en parler que vous... mais il m'est doux d'avoir pour confident un

frère d'Allemagne !... donc, c'est dit, alliés tous deux, amis tous deux ! vous avez ma parole !

— Et vous la mienne !... S'il vous faut quelqu'un pour faire éclater vos qualités aux yeux un peu endormis de Michel, vous pouvez compter sur moi !

Ils se quittèrent enchantés l'un de l'autre et bien décidés tous les deux à exécuter religieusement l'espèce de pacte qu'ils venaient de conclure...

Ainsi qu'elle l'avait appris à Frédéric, Catherine avait acquis dans la maison une très grande importance.

Sa situation de fortune ne permettait plus qu'on la traitât comme une simple servante : elle était maintenant le chef reconnu et officiel des employés de l'hôtel.

La santé de Mme Herz déclinant de jour en jour, Michel avait été très satisfait d'octroyer solennellement à Catherine son nouveau titre avec ses nouvelles fonctions ; nous nous servons à dessein de ce mot : solennellement, car la cérémonie s'était accomplie avec un certain appareil.

Tous les domestiques ayant été rassemblés dans la grande salle à manger de l'hôtel, Mme Herz qui avait trouvé ce jour-là assez de forces pour descendre de sa chambre, était assise dans un bon fauteuil, ayant à sa gauche sa nièce Rosa, toujours attentive et dévouée, et à sa droite Michel, le maître de la maison, l'air grave, comme quelqu'un qui va accomplir un acte important. Devant le groupe formé par ces trois personnes, Catherine, habillée non sans recherche, se tenait la tête haute, les traits rayonnants d'orgueil, le regard fier, la démarche assurée. Ce fut Michel

L'ARRANGEMENT ANGLO-PORTUGAIS

La Chambre des députés portugaise a adopté le projet de loi autorisant l'arrangement avec l'Angleterre par 105 voix contre 6.

LE GRAND PRIX

La solennité du grand-prix n'a guère été cette année favorisée par le beau temps. Il avait plu toute la matinée et les allées du Bois de Boulogne étaient terriblement boueuses. Aussi, ceux qui sont arrivés en voitures découvertes, et c'était naturellement le plus grand nombre, avaient-ils vêtements et chapeaux quelque peu mouillés de vilaines éclaboussures.

A 2 heures 1/2, M. et Mme Carnot arrivent dans un landeau attelé de deux superbes alezans. Les honneurs sont rendus au président de la République par la garde républicaine à pied. Pendant la traversée du pesage, on lui fait une ovation et tout le monde se découvre.

Voici le résultat du grand-prix de Paris :
1^{er}, Clamart; 2^e, Revèrend; 3^e, Clément.

LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS DES CHEMINS DES FER

Le syndicat général des mécaniciens, chauffeurs, conducteurs communique à la presse la déclaration suivante :

« Le syndicat général, afin d'éviter toute fausse interprétation des motifs qui le portent à refuser toute grève, tient à honneur d'établir :

» 1^o Toujours il soutiendra avec énergie et persistance le droit des mécaniciens, chauffeurs, conducteurs de chemin de fer ;

» 2^o Il estime que les questions qui divisent le capital représenté par l'anonymat des compagnies et les travailleurs doivent et peuvent se résoudre pacifiquement ;

» 3^o Le syndicat, par son conseil de défense et d'étude composé de membres de la Chambre et du Sénat connus pour leur dévouement à toutes les causes justes, peut porter à la connaissance des pouvoirs publics les multiples questions intéressant la corporation et la sécurité publique.

» En conséquence, le syndicat est opposé à la grève.

» Si toutes les raisons qui précèdent ne suffisaient pas à légitimer sa façon d'agir, le syndicat invite tous les français à peser la raison suivante qui, à elle seule, réglerait la conduite de ses membres. Les mécaniciens au jour de la mobilisation seraient les premiers appelés à servir la patrie. Ils sont l'avant-garde de l'avant-garde qu'ils ont mission de conduire à la frontière. Ils considèrent cette mission comme un très grand honneur. Ils veulent en rester dignes. Il faut que la France puisse compter sur eux comme elle compte, les yeux fermés, sur son armée. Les mécaniciens ne doivent pas être soupçonnés. Voilà pourquoi les mécaniciens ne feront pas grève. »

L'ÉGLISE DE MONTMARTRE

Vendredi soir, à l'issue de la cérémonie d'inauguration de l'église du Sacré-Cœur à Montmartre, un incident s'est produit. Une femme qui se tenait aux abords de l'église, vendant une brochure intitulée : *les Crimes et les Mensonges de la religion*, fut prise à partie par quelques dévoties. Mais comme elle était nantie d'une permission de vente sur la voie publique, les agents ne purent intervenir malgré les réclamations de ces quelques personnes indignées. Une jeune dame acheta alors quelques exemplaires de ce pamphlet qu'elle déchira aussitôt. La marchande, furieuse, souffleta l'acheteuse qui requit les agents. Ceux-ci emmenèrent alors la marchande au poste.

LE CHOLÉRA EN ESPAGNE

Le XIX^e Siècle publie l'information suivante :
« Valence, 6 juin.

» Malgré les démentis des journaux officieux, plusieurs cas de choléra suffisamment caractérisés ont été constatés dans la province de Valence. Les autorités ont prescrit les mesures d'usage ».

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirages du 5 juin 1891

OBLIGATIONS COMMUNALES DE 500^f 1879

Le numéro 733,669 gagne 100,000 fr.
Le numéro 403,774 gagne 25,000 fr.
Les numéros 577,940, 361,804, 100,415, 479,271, 809,830, 747,292 gagnent 5,000 fr.
Les numéros suivants sont remboursables à 1,000 fr.
22,804 717,363 236,893 712,881 570,668
240,501 607,092 854,130 733,853 672,565
415,770 722,112 746,494 680,861 819,427
961,249 836,072 986,843 484,631 698,018
155,647 613,621 94,404 502,693 471,895
788,208 931,825 15,979 784,680 97,952
61,761 14 692,181 843,285 171,907
997,362 262,645 550,068 414,136 930,846
291,097 745,242 281,312 106,480 986,934
4,104 autres numéros ont été appelés au remboursement au pair.

OBLIGATIONS COMMUNALES DE 500^f 3 0/0 1880-1884

Le numéro 693,483 gagne 100,000 fr.
Le numéro 499,031 gagne 25,000 fr.
Les numéros 856,570, 848,988, 337,778,

565,756, 753,877, 858,180 gagnent chacun 5,000 francs.

Les numéros suivants sont remboursables à 1,000 fr.

554,419	897,658	193,309	640,093	561,778
254,324	795,863	248,219	243,625	387,092
344,655	241,135	629,268	134,593	544,922
963,957	806,586	473,113	963,668	784,924
509,541	617,895	66,262	511,721	444,573
125,369	125,349	644,063	590,983	637,153
576,512	627,819	504,508	398,258	751,522
751,045	47,373	136,919	329,826	825,657
59,059	671,734	855,744	42,921	568,942

4,094 autres numéros ont été appelés au remboursement au pair.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

RÉUNION ORGANISÉE PAR LE SYNDICAT DES TYPOGRAPHES

La réunion organisée par le syndicat des typographes pour l'établissement d'une manufacture de tabacs à Cahors a eu lieu samedi soir, à 8 h. 1/2, dans la salle du théâtre.

Beaucoup d'ouvriers avaient répondu à l'appel. La réunion était présidée par M. Dellard, président du syndicat. M. Dellard a ouvert la séance; il a remercié les ouvriers de s'être rendus si nombreux à l'appel qui leur avait été adressé; il a ensuite exposé le but de la réunion, et en terminant, a proposé de nommer un bureau définitif.

L'assemblée ayant désigné les membres du bureau provisoire pour former le bureau définitif, le président a donné la parole à M. Dupas, secrétaire.

M. Dupas, dans d'excellents termes, a parlé de la crise qui sévit depuis si longtemps dans nos campagnes, il a fait le tableau de la misère des travailleurs agricoles et a signalé l'arrivée de beaucoup d'entre eux dans la ville pour y chercher à vivre.

D'abord, on a pu vivre tant qu'ont duré les travaux du chemin de fer; puis, Cahors a dû employer toutes ses ressources, même au-delà, pour créer des ateliers de charité. Aujourd'hui, toutes ces ressources sont épuisées et le prix du pain augmente toujours.

Le Lot, au point de vue industriel, est complètement déshérité, et alors que dans tous les départements voisins il existe des établissements importants qui donnent à vivre à un très grand nombre d'ouvriers, notre département n'a rien.

M. Dupas dit que, depuis assez longtemps, nos représentants demandent l'établissement d'une manufacture de tabacs à Cahors; il s'agirait d'appuyer, en quelque sorte, cette demande par des manifestations.

Sur la proposition du bureau, l'assemblée a successivement adopté les six propositions suivantes :

1^o Formation d'une fédération des travailleurs de Cahors, ayant pour but de réclamer une manufacture de tabacs à Cahors;

2^o Envoi d'une pétition au conseil municipal demandant à cette assemblée de renouveler un vœu tendant au même but;

3^o Manifestation publique de tous les ouvriers de Cahors pour dimanche prochain, 14 juin, à l'effet de porter ensemble à la préfecture une pétition visant ce même objet;

4^o Rédaction d'une pétition analogue, à faire signer par tous les ouvriers et commerçants de Cahors, devant être remise aux ministres lors de l'inauguration de la ligne de Brive à Cahors;

5^o Désignation d'une commission de vingt membres prise dans les divers corps d'état, qui, sous le vocable de « Comité de la Fédération des Travailleurs de Cahors », serait chargée de l'organisation de la Société et de la rédaction des pétitions;

6^o Souscription générale pour subvenir aux dépenses que nécessiteront les diverses opérations de la fédération.

Ont été désignés pour faire partie de la commission :

MM. Valet et Luc, maçons; Lacombe, charpentier; Brunet, cordonnier; Couderc, menuisier-ébéniste; Delcros, peintre; Avezou, serrurier; Durand, chapelier; Imbert, jardinier; Moreq, plâtrier; Alaux, ferblantier; Montaudé, terrassier; Lacroix, boulanger; Lescale, boucher; Monmouton, tailleur; Cornilhe, tonnelier; Bédier, tapissier; Auriol, cloutier; Frêche, bourrelier; Dupas, typographe.

L'Alliance républicaine complète ainsi le compte rendu de cette réunion :

Le président demande si personne n'a l'intention de prendre la parole avant le vote de l'ordre du jour.

M. François Besse, étudiant en droit, monte à la tribune, il rappelle qu'il est badernan de naissance et de caractère, qu'il s'intéresse à la population ouvrière, et que, pour ces motifs, il approuve hautement l'idée d'une manufacture de tabacs à Cahors.

Mais il se demande par quels moyens les ouvriers pourraient obtenir satisfaction. Gambetta, dont nous avions la promesse, n'est plus; cependant les cadurciens n'avaient pas abdiqué toute espérance. Il restait un homme, en effet, qui avait été son ami et son confident, qui avait combattu sous son inspiration, qui avait toujours soutenu avec ardeur la cause républicaine, le Dr Relhié. N'est-ce pas sur lui qu'on pouvait compter le plus? C'est cet homme que certains de ses concitoyens n'ont pas craint de renier par le vote de dimanche; et c'est ce qu'il convient de regretter comme atteinte aux intérêts les plus chers de notre cité. (Applaudissements).

Le secrétaire du Syndicat croit devoir interrompre l'orateur pour lui faire remarquer que le but de la réunion est de s'occuper de la création d'une manufacture.

M. Besse fait observer qu'il existe des liens très étroits sur cette question et les élections sénatoriales. Et, sous une forme ironique, il déclare que M. Pauliac sera heureux de travailler à la réalisation des souhaits formés par les ouvriers de Cahors; Figeac et Gourdon l'ont élu; certes qu'importe! Il trahira ses électeurs, il ne craindra pas de devenir ingrat pour consacrer toute son activité à satisfaire nos desiderata.

Le jeune orateur se demande ensuite s'il ne faut pas, en dernière analyse, établir les responsabilités.

Certains délégués cadurciens n'ont-ils pas oublié leur devoir, pour le sacrifier à des rancunes personnelles? n'ont-ils pas oublié surtout qu'il s'agissait d'une question de patriotisme local? (Vifs applaudissements).

M. Dupas demande que la question politique soit suspendue jusqu'à l'entier épuisement de l'ordre du jour. Le bureau met donc aux voix la création de la manufacture des Tabacs, la nomination des délégués ouvriers et les autres questions posées dans le discours du secrétaire.

Ces diverses propositions sont adoptées à l'unanimité.

M. Besse reprend alors la parole et fait le procès des certains délégués qui, au mépris du mandat que leur avait confié leurs électeurs, ont agi contre les intérêts de la ville; il demande aux électeurs de se souvenir, lors des prochaines élections municipales, de la conduite de quelques-uns de leurs élus.

Cette conclusion est couverte d'applaudissements.

M. Dupas généralise la conclusion de M. Besse. Il étend son blâme aux conseillers municipaux, aux conseillers généraux et aux députés de l'arrondissement de Cahors qui ont voté ou fait voter contre les intérêts dudit arrondissement.

L'assemblée adopte à l'unanimité un ordre du jour, proposé par M. Dupas, demandant énergiquement la démission des mandataires dont l'attitude a contribué à notre échec.

Sur une nouvelle proposition de M. Dupas, motivée par les bruits qui ont circulé en ville, de la fabrication, à Figeac, du feu d'artifice des prochaines fêtes de Cahors, l'assemblée émet le vœu suivant à l'unanimité :

« Tous les travaux nécessités par les fêtes de l'inauguration de la ligne de Brive doivent être exécutés à Cahors, par des ouvriers de cette ville. »

La séance est levée aux cris de : « Démission! Démission! »

Ce réveil des ouvriers nous plaît, et nous les appuierons de toutes nos forces tant qu'ils défendront dignement une cause juste.

Ponts et Chaussées

Par arrêté de M. le ministre des travaux publics, M. Pihier, ingénieur en chef à Cahors, est nommé ingénieur en chef du département de la Dordogne à Périgueux.

Nous applaudissons sincèrement à cet avancement. M. Pihier laissera ici le souvenir d'un travailleur infatigable et d'un chef juste et soucieux de l'avenir de son personnel. Ajoutons que Cahors lui doit la bibliothèque populaire dont il a été le fondateur, ainsi que la société de Coopération entre tous les employés des travaux publics, autre création philanthropique appelée à produire les meilleurs résultats. De tels actes perpétuent le souvenir d'un homme dans un pays et rendent sincères les regrets que cause son départ.

INAUGURATION DE LA LIGNE DE CAHORS A BRIVE

La date des fêtes pour l'inauguration de la grande ligne de Cahors à Brive n'est pas encore définitivement arrêtée. On parle du 5 ou du 19 juillet.

Ces fêtes auront un éclat exceptionnel, grâce aux trois ministres qui ont promis d'y assister.

La commission d'organisation se réunit tous les soirs et a déjà établi les lignes principales du programme qui comprendra un banquet, une soirée ouverte à la préfecture, un feu d'artifice et des visites officielles aux monuments Gambetta et des Mobiles.

Nous sommes heureux d'ajouter que les diverses corporations industrielles et commerciales de la ville de Cahors rivalisent d'empressement pour contribuer à l'ornementation des rues et des arcs de triomphe. D'un autre côté, la musique municipale et l'orphéon répètent, pour la

circonstance, les morceaux de choix de leur répertoire.

Inauguration du chemin de fer

DE SAINT-DENIS-MARTEL A AURILLAC

Samedi matin, à sept heures, M. Yves Guyot, accompagné de M. Sébillot, son chef de cabinet, Devès, sénateur, et Eiffel, est arrivé à la gare de St-Denis, pour inaugurer officiellement la ligne de St-Denis-Martel à Aurillac. Il a été reçu par MM. de Verninac, Pauliac, sénateurs du Lot, Vival, député du Lot, Delpuech, député de la Corrèze, Arnaud, préfet du Lot et les sous-préfets de Figeac et de Gourdon. Le préfet a présenté au ministre diverses députations du département.

A huit heures un quart, le train ministériel s'ébranle au milieu des acclamations.

A Vayrac, M. de Verninac présente au ministre les maires du canton; deux fillettes offrent un bouquet. L'accueil de la population est très chaleureux.

A Bétaille, M. Mazeyrac, maire, demande au ministre de transformer la halte en station; M. Guyot répond: « Vous avez le chemin de fer, c'est bien quelque chose; cependant je ferai étudier votre demande. »

A Puybrun, le maire, M. Vital, reçoit les palmes académiques; il prend place dans le train officiel.

Nous traversons ensuite la Dordogne sur le magnifique pont de Moles, au-dessous de la majestueuse silhouette du château de Castelnaud, et nous arrivons à Bretenoux, important chef-lieu de canton.

La réception est magnifique; les clairons sonnent aux champs, la fanfare entonne la *Marseillaise*, le bataillon scolaire porte les armes; tout cela au milieu de acclamations enthousiastes de trois mille personnes.

Le maire de Bretenoux souhaite la bienvenue au ministre au nom du canton tout entier, venu tard à la République, mais désormais inébranlable dans ses convictions.

Le ministre répond: « Je vous remercie, monsieur le maire, des bonnes et cordiales paroles de bienvenue par lesquelles vous avez accueilli le représentant de la République; il y a deux ans à peu près jour pour jour, j'ai eu le plaisir de vous serrer la main et de vous dire que vous auriez votre chemin de fer; vous voyez que le gouvernement et la Compagnie d'Orléans ont tenu parole. La ligne traverse une région magnifique; je suis certain que l'activité des habitants saura la rendre utile et profitable. »

Après cette réception, un vin d'honneur est offert par la municipalité. M. Arnaud, préfet du Lot, porte un toast au président de la République; M. Yves Guyot lui répond et boit au département du Lot.

A Bretenoux, dernière station du Lot, prennent place dans le train ministériel, MM. le général Besson, Grelot, préfet du Cantal, Bastid, Charms, Lascombes et Laborie, députés du Cantal.

PUNCH D'ADIEU

Samedi dernier, les officiers du 131^e régiment territorial d'infanterie, présents à Cahors pour la période d'exercices de 1891, offrirent à leur excellent et distingué colonel un punch d'adieu dans l'un des salons du café Tivoli.

Le colonel Peuch, qui finit, cette année, son temps de service, va quitter, en effet, le commandement du 131^e, et les officiers ont tenu, avant de se séparer, à lui donner cette marque de respectueuse sympathie.

Un d'eux s'est fait leur interprète et lui a exprimé les regrets profonds et sincères que son départ cause à tous ceux qui ont eu l'honneur de servir sous ses ordres et d'apprécier ainsi ses rares qualités militaires, en même temps que sa bienveillance toute paternelle.

En quelques mots émus et vibrants du plus pur patriotisme, le colonel a répondu, et c'est au milieu d'applaudissements enthousiastes qu'il a porté un toast au 131^e, « le régiment discipliné, qu'il n'oubliera pas et qu'il espère retrouver le jour où la France appellera ses enfants autour de ce drapeau ».

La soirée s'est continuée, gaie et cordiale, comme une fête de famille réunie autour d'un chef aimé et respecté, et ce n'est qu'à minuit que l'on s'est séparé.

Une indiscretion nous a permis de recueillir de forts jolis vers écrits et dits à cette occasion par un lieutenant, M. Brunie d'Ussel, et, quoique nous sachions que la modestie de l'auteur en souffrira certainement, nous n'hésitons pas à les publier et à en faire profiter nos lecteurs. Les voici :

Aux officiers du 131^e territorial

Messieurs, je porte un toast au cent trente et unième. C'est un beau régiment! Quand il passe, clairons Et tambours en avant, fier sous les bourgeoises Que généreusement lui prête le septième, Les vieux grognards, surpris de cette noble ardeur, A coups précipités sentent battre leur cœur, Et, relevant soudain leur moustache guerrière, D'un œil moins inquiet regardent la frontière. C'est qu'ils comprennent que ce sont de vrais soldats Nos territoriaux; qu'ils ne faibliront pas Quand le canon, là-bas, vers la blonde Lorraine, En éclats foudroyants crachera notre haine. Oui! vous avez raison; vous nous avez compris, Et je bois à vous tous, ô grognards, mes amis! Haut les verres, messieurs! Buvoons à l'Espérance, Au jour tant désiré et si lent à venir, A l'heure trois fois sainte où notre belle France Voudra se souvenir!

DISTINCTION HONORIFIQUE

M. Martel, le hardi explorateur du puits de Padirac et des autres « abîmes du Causse » vient d'être nommé officier d'Académie.

Par décision ministérielle, M. Emile Dervaux, capitaine en retraite, est nommé commissaire de surveillance administrative des chemins de fer, à la résidence d'Orléans.

VOLONTARIAT D'UN AN EN 1891

Par application de l'article 91 de la loi du 15 juillet, 1889, les jeunes gens de la classe 1890 et les ajournés de la classe de 1889, qui ont été déclarés, cette année, aptes au service armé, et qui, s'étant présentés à l'engagement conditionnel en 1889, ont été refusés par les commandants de recrutement pour inaptitude physique, seront admis au bénéfice de l'assimilation au volontariat d'un an.

Les intéressés sont invités à adresser au commandant de recrutement de leur subdivision une demande de certificat d'assimilation modèle n° 11, et à se faire inscrire à la préfecture avant le 15 juillet prochain, terme de rigueur.

Indépendamment du certificat d'assimilation, les candidats auront à produire, au moment de leur inscription, les pièces justificatives prescrites par l'instruction ministérielle du 1^{er} décembre 1872.

ACCIDENT

Dimanche, vers neuf heures du matin, un accident, qui aurait pu avoir des suites très graves, s'est produit sur la promenade des Soupirs, à l'installation de M. Richard, entrepreneur du ballastage de la ligne de Cahors à Montauban.

Au moment où une benne, chargée de gravier, arrivait au sommet de l'élévateur pour déverser dans le couloir, le crochet qui supporte la chaîne s'est rompu, laissant s'échapper et la chaîne elle-même et la benne encore chargée, qui est venue s'abattre sur le bateau amarré sous l'échafaudage.

Par suite du choc, ce bateau, sur lequel se trouvaient quatre ouvriers, a coulé bas quelques instants après, malgré les efforts tentés pour le tenir à flot; mais les ouvriers ont pu sauter à terre, de telle sorte que tout s'est réduit à des dégâts matériels et à un chômage du chantier pendant deux journées environ.

Le bateau coulé a été renfloué hier au soir, les autres réparations aux treuils et à la chaîne seront terminées rapidement.

NOYÉ

Un terrible accident est survenu lundi matin, vers huit heures, non loin du barrage du moulin St-James. L'éclusier et le nommé Lagnié pêchaient le mulle. Entraîné par l'épervier dont il avait fixé la corde à son poignet, Lagnié est tombé dans la rivière, et retenu par le filet, il n'a pu se dégager malgré ses efforts désespérés et ceux de l'éclusier qui a failli lui-même rester dans les eaux très fortes en ce moment. Cet accident a mis en émoi la population. Lagnié laisse une veuve et deux enfants.

Gramat

Concours. — Un concours d'animaux reproducteurs de la race ovine du causse du Lot aura lieu à Gramat, le dimanche 28 juin 1891.

Les prix à distribuer sont les suivants :

1^{re} CATÉGORIE

Agneaux et agnelles

(Animaux ayant encore toutes leurs dents de lait)

1^o MALES

1^{re} Sous-catégorie. — Agneaux de l'hiver

1^{er} prix (prix de la ville de Gramat)... 100 fr.

2^e prix..... 80 »

3^e prix..... 60 »

2^e Sous-catégorie. — Agneaux de l'été

1^{er} prix..... 100 fr.

2^e prix..... 80 »

2^o FEMELLES (lots de 10 têtes)

1^{er} prix..... 80 fr.

2^e prix..... 60 »

3^e prix..... 50 »

2^e CATÉGORIE

Antenais

(Animaux n'ayant perdu que deux dents de lait)

1^o MALES

1^{er} prix..... 120 fr.

2^e prix..... 100 fr.

3^e prix..... 80 »

4^e prix..... 60 »

2^o FEMELLES (lots de 10 têtes)

1^{er} prix..... 100 fr.

2^e prix..... 80 »

3^e prix..... 60 »

3^e CATÉGORIE

(Animaux ayant encore deux dents de lait au moins)

1^o MALES

1^{er} prix..... 120 fr.

2^e prix..... 100 »

3^e prix..... 80 »

4^e prix..... 60 »

5^e prix..... 50 »

2^o FEMELLES (lots de 10 têtes)

1^{er} prix..... 120 fr.

2^e prix..... 100 »

3^e prix..... 80 »

4^e prix..... 70 »

5^e prix..... 60 »

4^e CATÉGORIE

(Femelles de tout âge ayant déjà agnelé)

(lots de 5 têtes)

1^{er} prix..... 80 fr.

2^e prix..... 70 »

3^e prix..... 60 »

4^e prix..... 40 »

Un membre du jury sera nommé par M. le ministre de l'agriculture.

Un par M. le préfet.

Deux par la Société agricole et industrielle du Lot.

Un sera élu par les exposants.

Le jury élira son président et son secrétaire.

Les décisions seront sans appel.

Les exposants devront avoir leur animaux rendus, à 7 h. du matin, sur le champ de foire de Gramat.

Fourmagnac

Le nommé Verniol Jean, de Cardailiac, vieillard de 89 ans, nourrissait un vif ressentiment contre sa nièce Jeanne Verniol, âgée de 40 ans, que sa femme, récemment décédée avait faite héritière.

Ces jours derniers, il interpella violemment sa nièce. — Que fais-tu là. — De la tisane, répondit Jeanne. — Tiens, voilà du sucre et le misérable visant la pauvre fille lui logea une balle dans le côté droit.

Verniol a été aussitôt arrêté. L'état de la victime est fort grave.

Maxou

Tuë par son revolver. — Dimanche, M. Pierre Terrier, propriétaire à St-Pierre-Lafeuille, commune de Maxou voulut nettoyer son revolver. Il oublia une cartouche dans l'un des côtés de l'arme. A un moment donné il fit jouer la batterie, la cartouche fit explosion et le malheureux tomba frappé au ventre par la balle.

M. Terrier est mort dans la nuit, des suites de sa blessure. Il était âgé de 32 ans et père de famille.

Castelnau

Le 4 courant deux enfants, les nommés Bousquet Pierre, âgé de 9 ans, et Combecave Augustin, âgé de 5 ans, jouaient ensemble au domicile de Bousquet lorsque le jeune Combecave eut la malencontreuse idée de s'emparer d'un fusil. Il fit immédiatement jouer la batterie; ce que voyant, son camarade le lui retira des mains et voulut s'amuser de cette arme. Malheureusement le coup partit et le jeune Combecave atteint à la tempe gauche tomba foudroyé.

Gourdon

Accident. — Dans l'après-midi de jeudi, un cheval attelé à une charrette s'est emporté et a parcouru au triple galop l'avenue Gambetta. Arrivé à l'extrémité de cette voie, la charrette s'est renversée et le cheval a été solidement maintenu. Personne n'a eu de mal.

Cazals

La foudre. — Pendant l'orage de dimanche, la foudre est tombée sur une grange de Séguala et a tué net un des bœufs qui s'y trouvaient.

LES ORAGES DE DIMANCHE

Toulouse, 7 juin, soir.

Un orage d'une violence inouïe, poussé par un fort vent du sud-est, s'est abattu aujourd'hui à midi et demi sur notre région.

Sur une superficie de trois kilomètres en largeur et de vingt-cinq kilomètres en longueur, toutes les récoltes ont été détruites par la grêle, ou pour mieux dire par des blocs de glace dont le poids moyen était d'environ 175 grammes.

Arbres, fourrages, blés, vignes, tout est saccagé. On ne distingue plus sur le sol qu'un amas de feuilles et de verdure hachées.

Agen, 7 juin, soir.

Les jours se suivent et se ressemblent. Aux orages succèdent de nouveaux orages, avec des rafales de vent et des trombes d'eau telles qu'on n'en a jamais vues dans la contrée.

Les récoltes sur pied, les blés surtout et la vigne, sont cruellement éprouvés par cette température anormale.

Castelsarrasin, 7 juin, soir.

Une véritable trombe d'eau s'est abattue sur la campagne environnante ce matin vers cinq heures. Après un instant de répit, un nouvel orage a éclaté vers neuf heures. Il a plu encore abondamment. Il paraît qu'il est tombé une assez grande quantité de grêle à Saint-Martin et dans les communes de Saint-Porquier et d'Escatalens.

La vigne est sérieusement endommagée dans cette contrée.

Moissac, 7 juin, soir.

Un orage épouvantable s'est abattu sur notre ville à dix heures du matin. La foudre est tombée sur le clocher de l'église Saint-Pierre. Ce clocher, en forme d'éteignoir, est recouvert de briques plates. Le fluide électrique a sillonné en zig-zags la toiture du côté ouest, il a pénétré dans la cage de l'horloge et brûlé le fil de fer qui conduit au battant de la cloche, puis il est ressorti par le côté nord sans avoir fait d'autres dégâts.

Les fidèles assemblés dans l'église — c'était au moment de la grand'messe — ont été pris d'une vive terreur en voyant passer l'éclair. Quelques-uns des assistants ont ressenti une commotion assez forte. Des femmes se sont évanouies.

— On télégraphie de Limoges que l'orage a commencé à neuf heures. Toutes les récoltes ont été détruites par la grêle. Certains grêlons pesaient jusqu'à 150 grammes.

* * *

A Cahors, deux orages épouvantables se sont succédés à quelques heures d'intervalle. La grêle a fait fureur. Toutes les plantations de tabac sont anéanties. Les vignes ont beaucoup souffert. Les terrains ont été affreusement ravinés. Tous les ruisseaux sont transformés en torrents.

On nous cite comme ayant été plus sérieusement atteints : Lamadelaine, Larroque-des-Arcs, Bégoux, Le Payrat, Labaside-Marnhae, Larauzière, Lacapelle.

Encore un surcroît de misère pour nos populations !

FAITS DIVERS

LA SOIE GRÈGE

La Chambre a repoussé samedi, à une énorme majorité, les droits sur les peaux brutes. Elle a commencé ensuite la discussion du tarif des soies. Le débat promet d'être intéressant et vif. Nous espérons qu'il fera la lumière sur la situation véritable de l'industrie lyonnaise, qui se compose de courtiers et de banquiers plus que de fabricants véritables et qui fait tisser à l'étranger une grande partie de ses soieries. Nous espérons aussi que la Chambre sera pleinement édifiée sur le caractère véritable de la soie grège; cette soie, fort improprement appelée « matière première » est, en réalité, un produit fabriqué, un filé. Comment admettre qu'elle soit admise en franchise, quand il n'est pas un autre filé, — filé de coton, filé de laine, filé de chanvre, de lin, et de ramie, — qui ne soit protégé ? Il est vrai que, pour réparer cette inégalité, le Gouvernement offre à la sériciculture des primes au kilo de cocons et à la bassine. Mais pour organiser ce système, il faudrait établir une sorte d'exercices dans chaque magnanerie, ce serait une gêne insupportable pour le producteur et un moyen puissant de pression électorale.

UNE LOCOMOTIVE DE MONTAGNE

» Au moment où il est question d'établir des chemins de fer à crémaillère dans les pays de montagne, nous pensons intéresser nos lecteurs en reproduisant l'article suivant que le *Matin* consacre à un nouveau système de locomotive à crémaillère :

Des essais de locomotive de montagne ont eu lieu samedi après-midi, quai de Grenelle, aux anciens établissements Cail.

» Malgré les résultats obtenus à l'étranger, nous n'avons pas encore en France de chemin de fer de ce genre. C'est ce qui a décidé le conseil d'administration des établissements Cail à s'approprier le droit de construction du meilleur système connu, dû à M. Abt de Lucerne.

» Chose bizarre, l'idée première des locomotives était conçue pour fonctionnement par crémaillère; Blenkinsop construisit en 1811 une première machine établie avec des roues dentées et ce n'est que plus tard que Stephenson découvrit que l'adhérence seule était suffisante.

» La machine mise en essai à l'usine Cail est basée sur les deux systèmes de l'adhérence et de la crémaillère. Munie de deux mécanismes moteurs complètement indépendants, elle marche en terrain plat comme toutes les locomotives et n'a recours à la crémaillère que dans les montées. Elle a gravi samedi, à vingt reprises différentes, une rampe de 15 centimètres par mètre avec une vitesse de 12 kilomètres à l'heure et en traînant 15 tonnes de marchandises. L'arrêt est instantané et sans secousses.

» Dans la construction des voies, ce système donnera — il donne déjà aux Indes anglaises et en Allemagne — des résultats inappréciables puisqu'il permet d'établir un profil à fortes rampes sans être obligé de diminuer la charge à remorquer.

» Les essais été ont très réussis et ont reçu l'ap-

probation des personnes présentes : le lieutenant Roget, le commandant Brun, représentant le général de Miribel, MM. Baudry et Michel, de la Compagnie P.-L.-M., Solacroup et Durand, de l'Orléans, Cléroult, de l'Ouest, Parent de l'Etat, Sartiany, du Nord, Prevet, député, des Orgeries, inspecteur général des Ponts et chaussées, Renault, ingénieur du même corps, etc.

» On va, ces jours-ci, commencer la construction d'un chemin de fer de ce genre à Aix-les-Bains qui conduira au plateau du Revard. La ligne sera à la voie d'un mètre, elle aura 9 kilomètres 200 mètres de longueur et sera en crémaillère sur tout le parcours.

» Très prochainement également commenceront dans la zone neutre franco-suisse, sur la frontière française, les travaux d'une autre ligne de montagne allant de Vezrier aux pitons du mont Salève.

» Les chemins de fer du système Abt déjà en service ou actuellement en construction présentent aujourd'hui une longueur de 400 kilomètres, dont 196 en crémaillère.

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

Bourse de Paris

Cours du 9 Juin 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....	compt.	95 45
3 0/0 amortissable.....	compt.	95 95
3 0/0 Emprunt 1891.....		93 75
4 1/2 0/0 1883.....	compt.	104 85

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4450	»
CRÉDIT FONCIER.....	1280	»
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	475	»
COMPTOIR N ^o D'ESCOMP ^o	577 50	
EST (Chemin de fer).....	995	»
LYON.....	1590	»
MIDI.....	1317	»
NORD.....	1890	»
ORLÉANS.....	1515	»
OUEST.....	1050	»
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1390	»
CANAL DE SUEZ.....	2502 60	
CANAL DE PANAMA.....	37 50	
Etablissements DECAUVILLE.....	415	»

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	445	»
EST 3 0/0.....	441	»
MIDI 3 0/0.....	443	»
NORD 3 0/0.....	447 50	
ORLÉANS 3 0/0.....	442	»
OUEST 3 0/0.....	439	»
SUD DE LA FRANCE.....	408 10	
OUEST-ALGÉRIEN.....	419 50	
EST-ALGÉRIEN.....	420	»
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	605	»
— — — 4 0/0 1863.....	514	»
— — — fonc. 3 0/0 1877.....	391	»
— — — comm. 3 0/0 1879.....	473	»
— — — fonc. 3 0/0 1879.....	469	»
— — — comm. 3 0/0 1880.....	465	»
— — — fonc. 3 0/0 1883.....	426 50	
— — — 3 0/0 1885.....	475	»
— — — bons 100 fr. av. lots.....	74	»
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	525	»

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	98 50
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	99 15
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	45
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	350
LOMBARDS, 3 0/0.....	329 50
SARAGOSSE 3 0/0.....	385

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société).....	687 50
Oblig. GUAYAQUIL (Équateur) 6 0/0.....	470 70
— PORTO-RICO 3 0/0.....	270
— BAHIA (Brésil) 5 0/0.....	450 10

BULLETIN FINANCIER

du 9 Juin 1891

Le marché conserve toute sa fermeté : il s'est produit un peu de tassement sur le 3 0/0 mais c'est bien naturel.

La hausse continue sur l'emprunt nouveau, on fait de nouveau courir le bruit qu'on va donner la faculté de libérer le titre par anticipation. Londres est calme, il n'y a rien de nouveau dans les sphères politiques.

Le 3 0/0 est à 95.40, le nouveau s'avance à 93.75.

Le mouvement de reprise se continue sur les Actions de nos grandes Sociétés de Crédit, le foncier est à 1277.50.

La Banque de Paris s'avance à 797.50. Le Crédit lyonnais est à 787.50. Le Crédit mobilier fait 380.

Les fonds étrangers sont bien tenus. La tendance est ferme sur l'Italien à 93.35. L'Extérieure a touché 74. Hausse des fonds ottomans.

En Banque, les valeurs de cuivre sont encore en hausse. L'Alpine est à 197.50. Le Laurium Grec vaut 155. La part du Crédit provincial est à 15.50. L'obligation de la ville de Montpellier est demandée à 398.75 avec un revenu de 25 fr.

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT
VICHY Casino Théâtre
SAISON des BAINS, du 15 Mai au 30 Septembre

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

TARIFS

M. le Ministre des travaux publics vient d'homologuer une proposition de la Compagnie d'Orléans ayant pour objet d'admettre la glucose emballée, par wagon d'au moins 5,000 kilos au bénéfice des prix fixés par son tarif commun E-46 avec le Nord et la Grande Ceinture, savoir :

De tous les points du réseau du Nord à la gare de Toulouse, 42 fr. et à celle de Montauban 41 fr. par 1,000 kilogrammes. (Frais de chargement, de déchargement et de gare compris).
Application 25 mai 1891.

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nèris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et station intermédiaire, aux prix réduits ci-après :

	1 ^{re} classe	2 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe
Paris...	108 fr.	81 fr.	400 fr.	75 fr.
Nantes..	125	96	Blois...	95 71
Angers..	116	87	Orléans..	95 71
Le Mans	116	85		

Itinéraire

1^o Le parcours entre le point de Vierzon, et vice versa.

2^o Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nèris (bains de Nèris), Evrux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal de 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retours de 1^{re} et 2^e classe, avec réduction de 25 % sur le prix ordinaire des places.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont

la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Nèris à Nèris; — de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

BILLETS D'ALLER et RETOUR de FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Nèris (Nèris), Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat.

Réduction de 50 0/0

Pour chaque membre de la famille en plus du troisième

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

La durée de validité des Billets, à compter du jour de départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 0/0 du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périodes.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ à la gare où le voyage doit être commencé.

Bibliographie

LA NATURE. Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris — Sommaire du 6 juin : — Les grèlons : Gaston Tissandier. — L'exposition d'électricité : J. Laffargue. — Les microbes du sol : A. Hébert. — L'archer et le chelmon : F. Mocquard. — Le tirage des valeurs financières : M. Vuillaume. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 1^{er} juin 1891 : Stanislas Meunier. — Photographies timbre-poste : G. Mareschal.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES

(Supplément de la Nature)

La semaine. — Informations. — Petites inventions. — Physique amusante. — Hygiène et santé. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1587^e livraison (6 mai 1891). — Trente mois au Tonkin, par M. le docteur Hocquard, médecin-major de 1^{re} classe. — (1885). — Texte et dessins inédits. — Sauf quelques exceptions indiquées dans les légendes des gravures, les dessins de ce voyage ont été faits d'après les photographies de l'auteur. — 12 gravures de Taylor, A. Slom, Thiriart, Langlois.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 906^e livraison (16 mai 1891). — Texte : L'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, par Dupont-Erembourg. — A l'épreuve, par H. Géral. — Les Jumeaux de la Bouzaraque, par H. Meyer. — Maxwell le Pilote, par C. Dickson (imité de l'anglais). — Une poursuite, par Mme de Nanteuil. — Jeanne d'Arc, par Mme Gustave Demoulin. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de Tofani et E. Zier.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, ph^{en}, 402, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ies}.

Demands et réponses. — Indiquer un tonique réellement efficace ? La réponse a été faite dans un ouvrage de médecine, par un illustre praticien : « Nous avons vu, par suite de l'usage continué pendant quelque temps (un mois ou deux) du vin de quinium de A. Labarraque, des effets vraiment merveilleux se produire et des organisations détériorées reprendre le dessus et subir pour ainsi dire une régénération. Aussi n'hésitons-nous pas à dire que le Quinium Labarraque est, selon nous, le plus énergique des toniques connus. » (Annuaire de médecine et de chirurgie du Dr Jaman.)

SULFATE de CUIVRE

A VENDRE

Garanti 99 0/0 à 55 fr. les 100 kilos Rendu franco en gare de Cahors

S'adresser à M. Victor COMBES, chevalier du Mérite agricole, à Vire par Puy-l'Evêque (Lot).

ETUDE

de M^e Jean St-ÉTIENNE, avocat-avoué, près le Tribunal de Cahors, y demeurant rue du Parc, n^o 3, successeur de M^e Delbreil.

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors en date du cinq juin courant et par exploit de M^e Serres huissier à Cahors, en date du six du même mois de juin, la dame Clara Joséphine Gardes, sans profession domiciliée à Cahors, a formé contre le sieur Félix Géraud Bergougnoux son mari ancien percepteur, domicilié avec elle de la dite ville de Cahors, une demande en séparation de biens, et a constitué M^e St-Etienne pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le huit juin mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'avoué poursuivant,

Signé : J. St-ÉTIENNE.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Été

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^{me} V^e BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public, qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

HONORÉ Photographie
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77
CAHORS

A louer

La moitié de la maison, du jardin et des autres bâtiments situés à Pèchagal, avec terrasse et petit lac ; le tout situé à trois kilomètres environ de la ville de Cahors.

Superbe point de vue. — Réparations au gré du locataire.

On vendrait ces immeubles avec 63 ares de terre attenant au même lieu, mais en nue-propiété seulement.

S'adresser à M^e LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon, numéro 7.

L'ATLAS NATIONAL
Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.
NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemin de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
325 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France
L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 425 CARTES COLORIÉES
5 CENTIMES de livraisons avec carte colorée
La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte de France de 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
der un spécimen gratuit à VAVARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb., pour recevoir la 1^{re} liv.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N^o 6

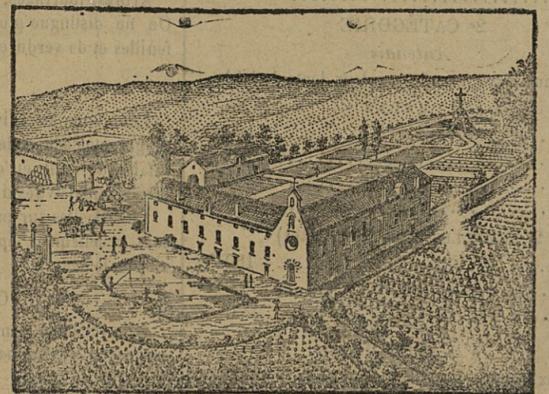
Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

LE VIGNOBLE DE L'ORPHELINAT D'ARNIS PRÈS CAHORS (LOT)

MOYENS PRATIQUES POUR RECONSTITUER UNE VIGNE PHYLLOXÉRÉE

Par le Directeur de l'Etablissement

2^e édition



Vue générale de l'Orphelinat

PRIX : 0,60. — PAR LA POSTE : 0,75
En vente chez tous les Libraires